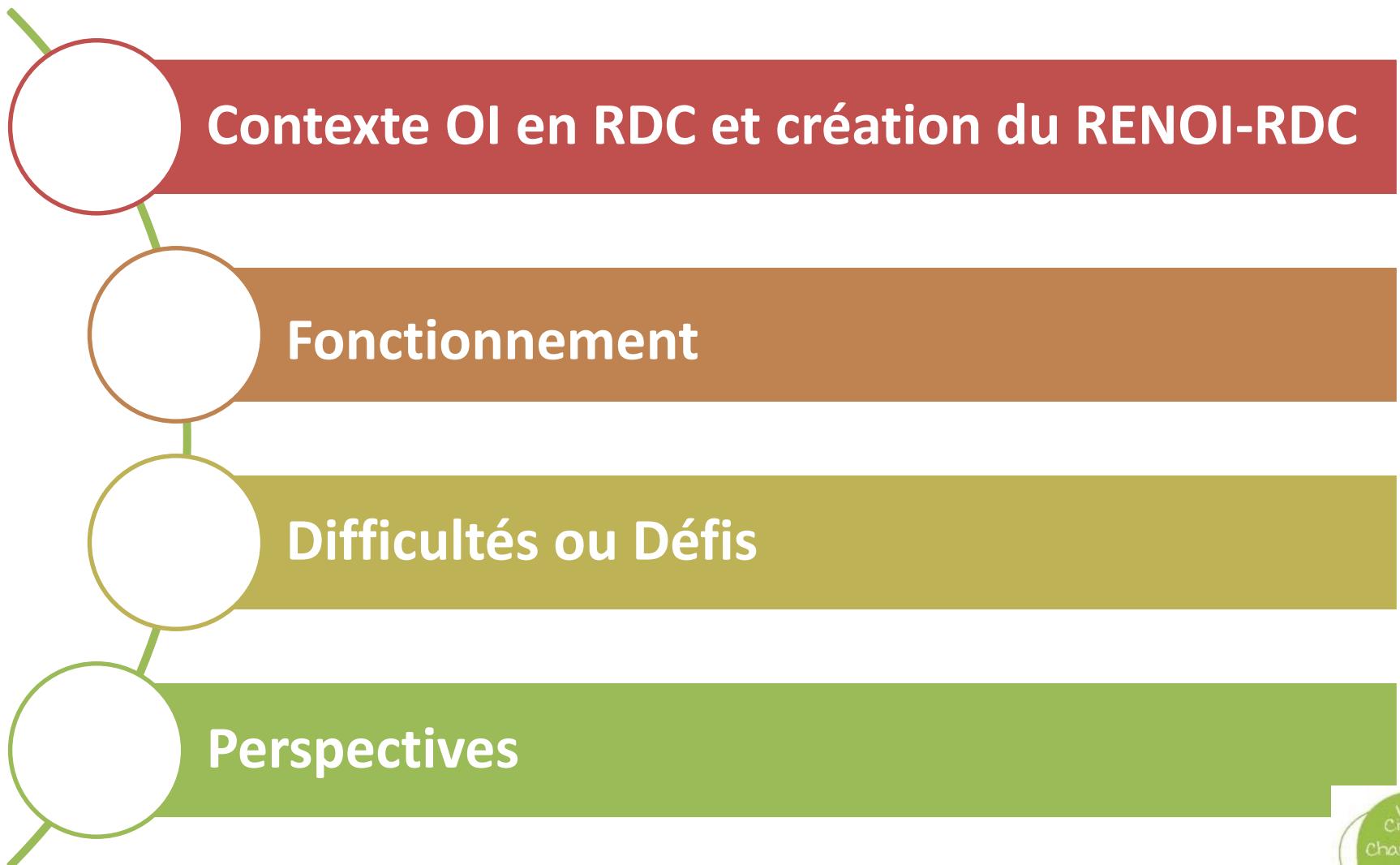


# Réseau National de l'Observation Indépendante des ressources naturelles en RDC (RENOI-RDC): Fonctionnement, Défis et perspectives

Essylot Lubala,  
OGF RDC  
Webinaire CV4C, Février 2021

# Sommaire



# Contexte OI en RDC

- ✓ La RDC est un des pays du monde qui regorge d'énormes potentialités en ressources naturelles, spécialement des grandes forêts.
- ✓ Pays vaste sans infrastructures adéquates de communication
- ✓ Existence d'une loi forestière promulguée le 29 août 2002 et des nombreux arrêtés d'application dont l'arrêté Ministériel n° 102 du 16 juin 2009 fixant les règles et les formalités du contrôle forestier
- ✓ Cet arrêté considère l'Observateur indépendant comme une des parties prenantes très importantes du secteur forestier en ce sens qu'il doit garantir la crédibilité du contrôle forestier (art 49)
- ✓ Il reconnaît à toute personne ayant connaissance d'une exploitation forestière illégale ou de tout acte illicite de détention de vente ou de circulation d'un produit forestier d'en faire une dénonciation auprès de l'administration (art 53)
- ✓ Existence de l'OI non mandatée depuis 2003 et l'OI mandatée depuis 2011 (REM et OGF)

# Création du RENOI-RDC (1/2)

## Préambule

Considérant les efforts des plusieurs organisations de la société civile environnementale de la RDC depuis 2003 dans l'observation indépendante non mandatée et mandatée des forêts, gage d'une bonne gouvernance des ressources naturelles ;

Considérant la nécessité de mutualiser les efforts et capitaliser les acquis des Organisations de la Société Civile environnementale œuvrant dans l'observation indépendante des ressources naturelles en RDC ;

Convenons de mettre ensemble nos efforts en vue d'une plus-value dans un réseau dénommé « RESEAU NATIONAL DES OBSERVATEURS INDÉPENDANTS DES RESSOURCES NATURELLES DE LA RDC », « RENOI-RDC » en sigle.

Article 1<sup>er</sup>: Il est créé en République Démocratique du Congo en date du 19 novembre 2018 un Réseau des Organisations et Plateformes d'observateurs indépendants des ressources naturelles fonctionnant sous la personnalité juridique d'une de ses Organisations membres désignées.

Article 3: Le Réseau a comme vision d'assurer une bonne gouvernance des secteurs extractifs, fondée sur le respect du droit par tous les acteurs publics ou privés, nationaux ou étrangers et garantissant la sanction des irrégularités relevées.

Article 4 : Le Réseau poursuit l'objectif global suivant :

Fédérer et capitaliser les actions des acteurs des OSC en vue d'améliorer la gouvernance des ressources naturelles

Article 5: Le RENOI-RDC exerce ses activités sur toute l'étendue du territoire national.

# Création du RENOI-RDC

La création du RENOI-RDC s'inscrit dans le cadre du résultat 3 du projet CV4C relatif au « Réseaux viables, constructifs et durables des ANE locaux bien informés, avec une coopération transfrontalière accrue et des échanges d'informations »

# Fonctionnement

**Texte de base:** la charte du  
19 novembre 2018

**L'assemblée plénière:**  
organe suprême du réseau  
et est composé de tous les  
membres

**Le secrétariat exécutif:**  
organe de gestion  
quotidienne

# Impacts au sein de la Société civile



Synergie d'action, partage d'information, capitalisation d'expériences;  
Missions conjointes  
Rédaction concertée des notes de position et d'analyse  
Appropriation des outils de transparence OTP et RTM/ForestLink



Plaidoyer efficace (points de presse et appui aux actions en justice)

# DIFFICULTES ET DEFIS

- ✓ Faible cotisation des organisations membres
- ✓ Dépendance initiale à l'égard du financement des donateurs/projets
- ✓ Capacité à mobiliser des ressources extérieures
- ✓ Maintenir et renforcer le dynamisme interne entre les membres
- ✓ Maintenir et renforcer la synergie avec d'autres réseaux de la société civile pour la défense des droits.

# PERSPECTIVES

- ✓ Mobiliser les financements propres pour la plateforme RENOI-RDC;
- ✓ Actualiser le plan opérationnel de la plateforme;
- ✓ Inciter d'avantage les membres à cotiser;
- ✓ Associer les membres de la plateforme dans les missions de surveillance forestière pour les faire bénéficier de l'expertise et ainsi pérenniser l'action ;
- ✓ Responsabiliser les membres à un plaidoyer efficace des recommandations de l'OIM;
- ✓ Etablir le lien avec la PA-OI



# CONCLUSION

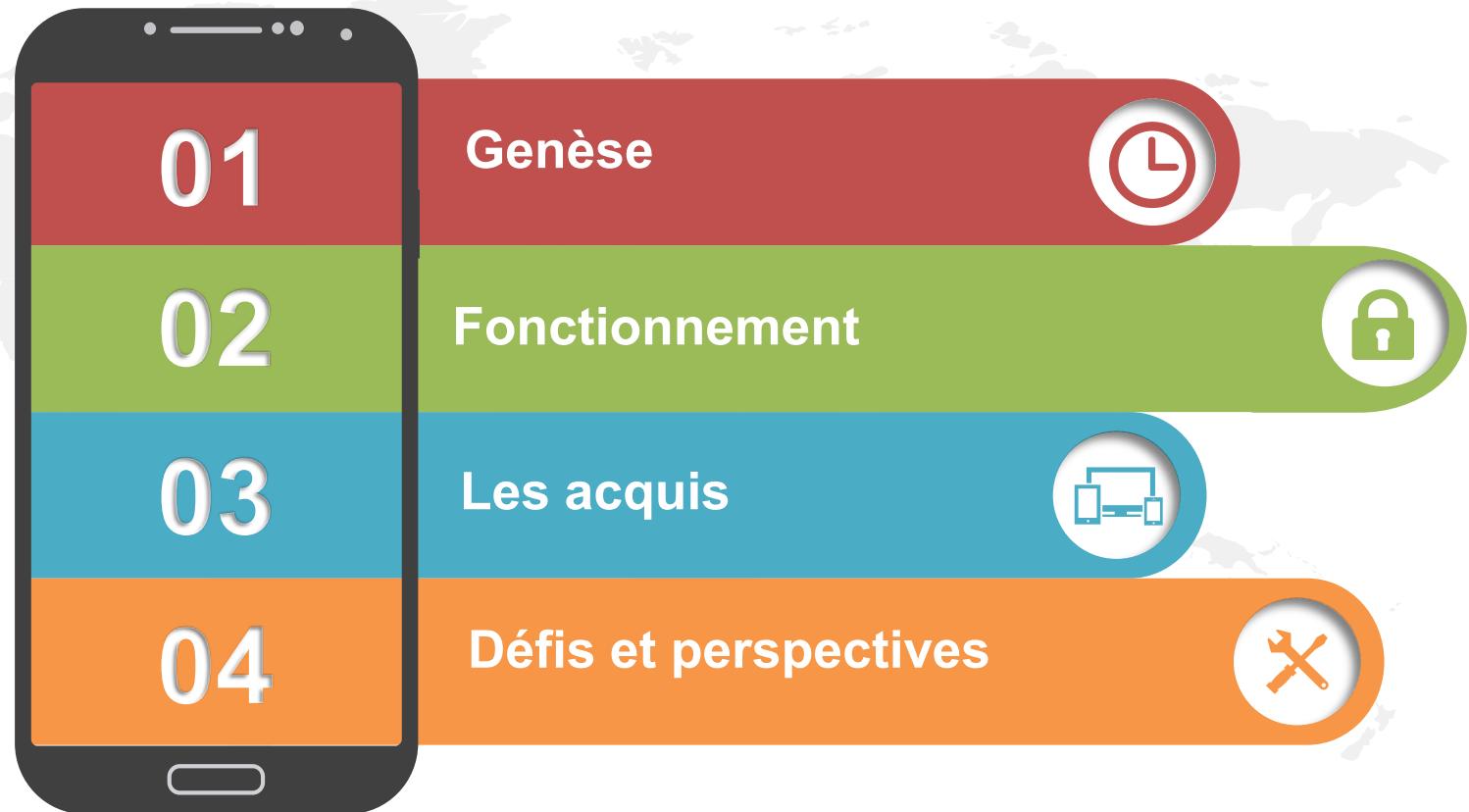
- ✓ L'expérience a montré que les succès de groupe sont durables dans le temps. Ils sont efficaces et deviennent très vite une référence.
- ✓ L'action commune et concertée conduite par les plateformes pour la surveillance d'extraction des ressources naturelles s'adapte mieux à la RDC, un pays aux dimensions continentales à faible gouvernance et dépourvu d'infrastructures de communication,

*Voix des  
Citoyens  
pour le  
Changement*  
Observation Forestière  
dans le Bassin du Congo

# Merci beaucoup



# Sommaire



# Genèse: contexte

- Bases posées à la faveur du projet UE FAO FLEGT mis en œuvre par FLAG;
- Augmentation/accroissement du nombre d'OSC mettant en œuvre l'OI;
- Techniques de mise en œuvre diversifiées et parfois sans lien direct les unes et les autres;
- Critiques acerbes sur les méthodes utilisées et résultats obtenus;
- Volonté de faire bloc dans l'adversité;

# Genèse: pourquoi?

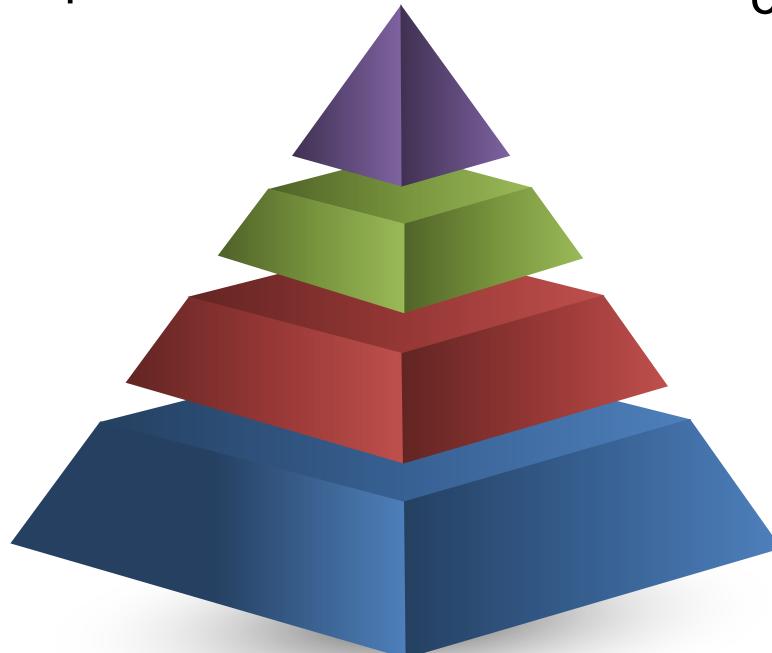
Harmoniser les approches: Qu'est ce que l'harmonisation?

Renforcer la crédibilité

Promouvoir la collaboration et les synergies

Encadrer la mise en œuvre de l'activité

Cadre de réflexion sur l'avenir de l'OI



# Fonctionnement

- Adoption et signature de la Charte
- Structure :
  - ❖ AG et ST avec possibilité d'avoir des commissions ad hoc
  - ❖ Membres 11 OSC (45% en dehors du consortium CV4C), indice d'ouverture
  - ❖ Cotisations annuelles et frais d'adhésion
  - ❖ Conception d'une identité graphique
- Participation effective des organisations membres aux différentes activités



## **Vision**

« D'ici 2028, l'observation indépendante joue un rôle incontournable dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement en Afrique ».

## **Mission**

- Assurer le développement d'une observation indépendante professionnelle et crédible en Afrique.

## **Objectifs**

- Suivre l'évolution des activités d'OI au niveau national;
- Harmoniser les méthodologies et stratégies d'OI en Afrique;
- Renforcer les capacités organisationnelles, techniques et opérationnelles des organisations membres;
- Mener des actions de plaidoyer et lobbying au niveau régional en s'appuyant sur les questions soulevées au niveau national.

## **Valeurs**

- Solidarité ; Engagement ; Professionnalisme ; Transparence; Respect mutuel; Intégrité; Reddition des comptes.



# Les acquis



- Construction des éléments de base pour une crédibilisation accrue de l'outil
  - Adoption d'une définition consensuelle de l'OI
  - Elaboration de la Stratégie régionale d'OI: cadre de référence pour le déploiement des actions d'OI
  - Définition des principes directeurs pour l'OI et élaboration d'un référentiel des PCI de l'OI
- Développement d'un outil de partage des informations sur l'OI
- Organisation de 4 Rencontres Techniques Annuelles

## Définition consensuelle de l'OI

Ensemble d'activités de surveillance de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement conduites par des tiers dans le but d'assurer une meilleure application des normes de gestion des ressources naturelles et de l'environnement afin de contribuer à:

- l'amélioration de la gouvernance,
- la préservation des ressources naturelles et de l'environnement,
- la protection des droits sociaux,
- l'augmentation,
- et une meilleure répartition des revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles et de l'environnement.



# Stratégie régionale d'OI

- **Axe stratégique 1 : Gouvernance de la Plateforme décomposé autour de deux objectifs stratégiques**
  - **Objectif 1** : Renforcer la structuration de la plateforme Africaine d'OI (charte, stratégie, organes)
  - **Objectif 2** : Promouvoir le partage d'expérience et l'apprentissage par la recherche/capitalisation des connaissances
- **Axe stratégique 2 : Accroître l'influence de l'OI décliné en quatre objectifs stratégiques**
  - **Objectif 1** : Améliorer la crédibilité et l'efficacité de l'OI
  - **Objectif 2** : Renforcer les capacités des OSC membres
  - **Objectif 3** : Favoriser le positionnement stratégique de l'OI auprès des institutions régionales et internationales
  - **Objectif 4** : Harmoniser les approches méthodologiques d'OI
- **Axe stratégique 3 : Financement durable décliné en trois objectifs stratégiques**
  - **Objectif 1** : Diversifier les sources de financement de l'OI
  - **Objectif 2** : Assurer une gestion efficace et efficiente des financements disponibles et à venir
  - **Objectif 3** : Développer et proposer un mécanisme au niveau régional pour un financement durable de l'OI

# Elaboration d'un référentiel des PCIV de l'OI

Ensemble de 6 principes, 15 critères, 39 indicateurs et plusieurs vérificateurs permettant de mesurer la robustesse des approches et le professionnalisme des organisations

**PRINCIPE 1 : LEGALITE ET LEGITIMITE**

**PRINCIPE 2 : INDÉPENDANCE ET IMPARTIALITE**

**PRINCIPE 3 : CREDIBILITE**

**PRINCIPE 4 : CONFORMITE DU TRAVAIL DE L'OI AU CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE**

**PRINCIPE 5 : EXISTENCE DES RESSOURCES APPROPRIÉES ET DURABLES**

**PRINCIPE 6 : QUALITE DE L'INFORMATION ET PROCEDURE DE PUBLICATION**

# Architecture du O2I-TRI



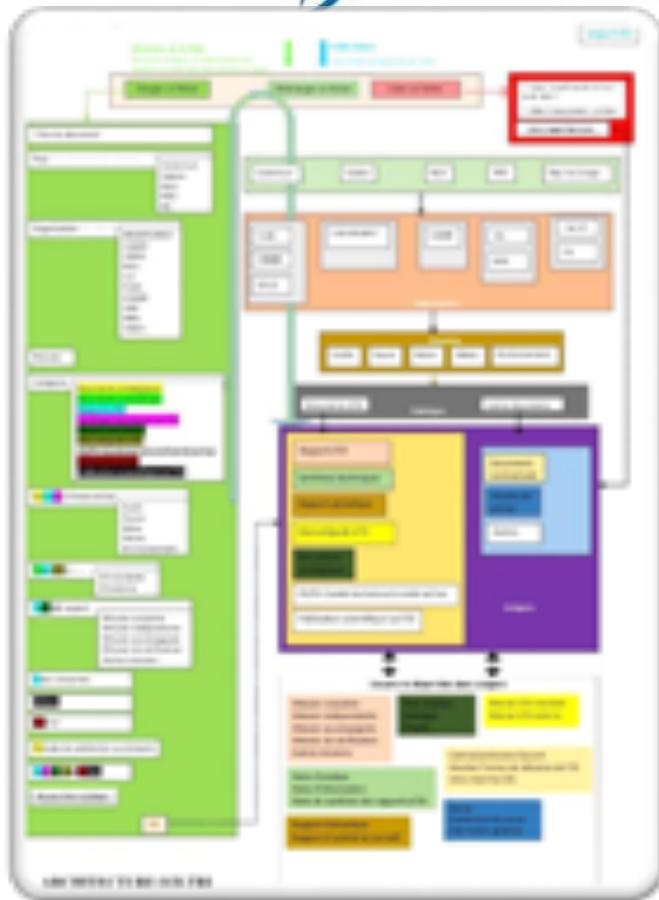
- Base de données en ligne associée au site internet de la PA-OI, accessible aux membres de la PA-OI et au grand public.
- Administration assurée par le S T de la PA-OI qui définit les habilitations des autres utilisateurs,
- Valide les actions sur la plateforme.
- Le grand public peut télécharger les documents de la plateforme.
- L'interface O2I-TRI permet de réaliser trois (03) types d'actions :

**Charger un fichier (Upload)**

**Télécharger un fichier (download)**

**Créer un document**

Base pour la création du site internet de la PA-OI (<http://pa-oi.org/>)



# Catégories de documents



Catégories de documents	Type de documents	Clé d'identification
Documents stratégiques	Plan d'action, stratégie, charte	Organisation, pays, domaine d'intervention, période de validité
Documents contractuels	Contrat/protocole d'accord, Mandat/ Termes de référence de l'OI, acte créant les CDL	Pays, type d'OI, période de validité, parties visées, Type de document
Rapport de mission d'OI	Mission conjointe Mission indépendante Mission accompagnée Mission de vérification Autres missions	Organisation, pays, titre visé, localisation, période de la mission, date de validation du rapport
Synthèses techniques sur l'OI	Note d'analyse, Note d'information, Note de synthèse des rapports d'OI	Titre du document, auteur (Organisation), pays, Nature de la synthèse, date de publication

# Catégories de documents



Catégories de documents	Type de documents	Clé d'identification
Rapport périodique	rapport thématique, rapport d'activité et narratif	Auteur(Organisation), pays, type, date de publication
Manuel/guide d'OI	OIE OIM	Auteur (Organisation), pays, date, type d'OI visé par le manuel, date de production du manuel
CR/PV Comité de lecture/comité ad hoc		Organisation, pays, type de mission, rapport concerné, période du comité
Articles de presse	Atelier Conférence de presse Information générale	Organisation, pays, titre de l'article, date de publication, journal
Publication scientifique sur l'OI	Thématique	Auteur/Organisation, pays, titre de l'article, éditeur, date de publication

# Organisation de 4 Rencontres Techniques Annuelles



## ❖ Renforcement institutionnel

Conception et signature officielle de la charte

## ❖ Adoption des documents organiques de la PA-OI

Stratégie régionale et définition consensuelle de l'OI

## ❖ Validation des supports techniques

Référentiel de PCIV d'une OI robuste et O2I-TRI

## ❖ Réflexions thématiques

Enjeux de l'opérationnalisation des PCIV

Défis liés à la diversification de l'OI

# Défis et perspectives



- Opérationnalisation du référentiel
- Définition d'une approche d'audit / évaluation des membres  
Auto audit ou par un tiers?
- Poursuite de la construction d'une compréhension commune  
du rôle de la PA-OI et de la dynamique d'ensemble;
- Mécanisme de financement durable de l'OI
- Intensifier les cafés thématiques
- Extension à d'autres ressources naturelles
- Autonomisation du S.T?



# Merci beaucoup



# Synergie OIM et autres institutions de l'État : expérience de la Plateforme de concertation de la lutte contre la criminalité environnementale : Forestière et faunique et autres crimes assimilés

Laurent Yangueta,  
CIEDD RCA  
Webinaire CV4C, Février 2021

# Contexte de la synergie

- Dans le souci d'améliorer la gouvernance de ses ressources naturelles, le Gouvernement Centrafricain s'est engagé dans un vaste chantier de réforme du cadre réglementaire et institutionnel;
- Signature en 2011 d'APV qui consacre l'OI et la confie à la société civile centrafricaine réunie au sein de la plateforme GDRNE.
- Cette OI intervient en complément du contrôle forestier.
- En 2017, CIEDD a négocié et obtenu du gouvernement (i) Un Protocole d'Accord pour la mise en œuvre de l'OIM, (ii) Un arrêté instituant le CLV et désignant ses membres.

## Mise en place d'une Plateforme de concertation de la lutte contre la criminalité environnementale : forestière, faunique et des infractions assimilées

- ❖ La RCA fait partie du Comité des Chefs de Police d'Afrique Centrale (CCPAC) INTERPOL qui est doté d'un statut juridique et d'un Règlement Intérieur depuis 1997.
- ❖ Le CCPAC INTERPOL a pour objectif, d'appuyer les pays membres à lutter contre la criminalité environnementale sous toutes ses formes.
- ❖ En 2015 un programme d'activités pour l'année 2016 avait été élaboré par le Bureau Régional INTERPOL pour l'Afrique Centrale à Yaoundé qui avait pris en compte diverses opérations liées aux activités de la Police (police, douane, Eaux et forêts, justice, etc.) des formations et des réunions dans les pays membres.
- ❖ Suite de l'atelier de 2017 organisé par le bureau régional Interpol à Yaoundé, et conformément à son plan d'action, le point focal (CCPAC) INTERPOL du Ministère des Eaux et Forêts a saisi la bonne collaboration entre le Bureau Régional INTERPOL pour l'Afrique Centrale et le projet CV4C pour proposer l'idée d'une la Plateforme de Concertation de la Lutte Contre la Criminalité Environnementale : forestière, faunique et des infractions assimilées (PCLCE) en RCA.
- ❖ C'est ainsi qu'en 2020, par arrêté *n°25 /MEFCP/DIR CAB/PFCCPAC/20* du Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche celle-ci verra le jour.

# La société civile en bonne place au sein de la Plateforme

Elle est composée des représentants de plusieurs départements ministériels y compris :

- Présidence de la République ;
- Assemblée Nationale ;
- Conseil Economique Social et Environnemental ;
- Primature ;
- Haute Autorité de la Bonne Gouvernance ;
- Police BCN INTERPOL ;
- Plateforme des Confessions Religieuse ;
- **Organisations de la Société Civile**

# Les organes de coordination de la Plateforme

Les activités de la Plateforme sont Coordonnées par un bureau exécutif mise en place par les membres pour un mandat de cinq (05) ans, renouvelable une fois:

- **Bureau Exécutif:** (*Président, Rapporteur, conseiller Juridique Conseiller Technique*) : Anime et Coordonne les activités de la Plateforme.
- **Groupe de Travail:** : organe d'exécution des missions de la Plateforme. Les missions sont déterminées par la plénière.

**NB:** *Cette plateforme est placée sous la tutelle du Ministère des Eaux, Forêts Chasse et Pêche*

# Objectifs et Missions

## *Objectifs:*

Placé sous tutelle du ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, la plateforme de concertation de la lutte contre la criminalité environnementale : forestière, faunique et des infractions assimilées vise à appuyer les efforts du Gouvernement à travers le département des Eaux et Forêts dans la lutte contre la criminalité environnementale à travers des missions de contrôle des sociétés forestières.

## *Missions:*

- **Créer un lien de confiance entre les populations et les acteurs de la vie publique et privée :** Il s'agit de hisser au rang de modèles de bonne gouvernance les exploitants des forêts centrafricaines en vue de préserver l'environnement et les ressources forestières ;
- **Prévenir la criminalité forestière, faunique, environnementale et les infractions assimilées :** Il s'agit de dénoncer aux autorités, aux agents des Eaux et Forêts et aux ONGs (Observateurs Indépendants) les infractions constatées en matière forestières, fauniques et environnementale.

# Première expérience de la Synergie (OIM-Plateforme) et résultats

## Appui Technique et financier de CV4C à l'organisation des missions de contrôle conjointes:

- Réunions et renforcement des capacités sur la technique de collecte et traitement des données sur la criminalité environnementale;
- Mission de terrain pour un état des lieux des exportations de trois sociétés forestières opérants en RCA
- Mise à disposition de rapport de mission : Rapport de contrôle forestier et Observateur : Rapport détaillé de la mission d'OIM.

# Résultats pratiques d'une mission conjointe avec la PCLE

1. Mission de 21 jours  
a été effectuée

2. Deux rapports (OIM et  
contrôle forestier) sont  
produits et publiés

3. Trois procès-verbaux  
dressés

4. Une amende totale de 478 000 000  
Fcfa est infligée aux trois entreprise  
forestières

5. Une notification de  
paiement est adressée à  
chacune de ces sociétés

6. La société Timberland s'est  
vue refusé le quitus  
d'exportation de Bois pour le  
mois de décembre 2020 pour  
non-paiement des amendes

7. La société Timberland s'est vue refusé le quitus  
d'exportation de Bois pour le mois de décembre 2020 pour  
non-paiement des amendes

# Leçons apprises

- Le rôle d'OIM n'était pas bien comprise par tous les acteurs de la gouvernance forestière en RCA (surtout ceux des Administrations impliquées) ;
- Reprise du contrôle forestier dans les PEA par les agents du Ministère en charge des forêts grâce aux missions conjointes;
- Bonne collaboration entre société civile et l'administration forestière en matière de suivi de la légalité: un espace de partage d'informations sur l'exploitation des Ressources Naturelles, définition de stratégie en vue de répondre aux problèmes constats;
- Besoin d'une meilleure coordination dans la préparation des futures missions;
- Nécessiter de maintenir la dynamique au sein de la plateforme après CV4C;
- Innovation dans la démarche:
  - ✓ Douanes: Utilisation des machines non déclarées à la douane;
  - ✓ Gendarmerie: Déceler le cas d'emploi de mains d'œuvre immigrés en situation irrégulière

# Manquements (Faiblesses) de la synergie

- Faible capacités des agents forestiers à qualifier les illégalités constatées sur le terrain ;
- Faible participation des Agents du Ministère en charge des forêts ayant pris part à la mission au Comité de Lecture et de validation ;
- Absence des actions à entreprendre par l'administration forestière après le Comité de Lecture et de Validation des rapports d'OIM ;
- Absence de suivi des recommandations par la société civile;
- Dépendance extérieur en terme financier (CV4C) ;

# Conclusion

**La plateforme de concertation de la lutte contre la criminalité environnementale : forestière, faunique et des infractions assimilées (PCLCE)** est un atout et une opportunité pour améliorer la gouvernance des ressources naturelles en RCA. Malgré ces nombreuses opportunités proposées par cette plateforme, des faiblesses dans la préparation et la conduite des missions, la qualification des faits et le rapportage ont été constatées.

Elle reste au moins un partenaire sur qui on peut compter pour aller de l'avant.

Mais cette plateforme durera t-elle longtemps après CV4C qui était son seul partenaire financier ?



# Singula !





Foreign, Commonwealth  
& Development Office



UNIVERSITY OF  
WOLVERHAMPTON



**CIDT**  
Centre for International  
Development and Training



# Etat de lieu de l'application de la loi et gouvernance forestière en République du Congo de 2017-2019

Alfred NKODIA,  
CAGDF République du Congo  
Webinaire CV4C, Février 2021

# La société civile en bonne place au sein de la Plateforme

1. Les différences dans la méthodologie de réalisation de l'OI d'une organisation à l'autre

2. Le cumul des responsabilités par une seule organisation

3. La qualité technique et éthique des rapports de dénonciation remise en cause par l'administration

4. Le processus de production des rapports d'OI très long et coûteux

5. Des délais de réaction de l'administration après transmission des rapports de dénonciation relativement long et absence d'informations sur les suites des dénonciations

6. Déficit d'informations de source indépendante dans le domaine public sur l'application de la loi dans le secteur forestier au Cameroun



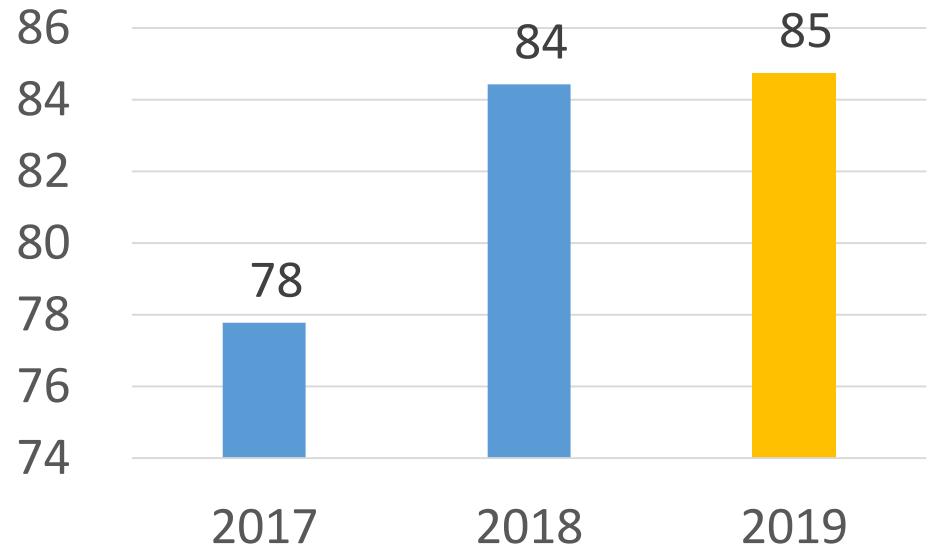
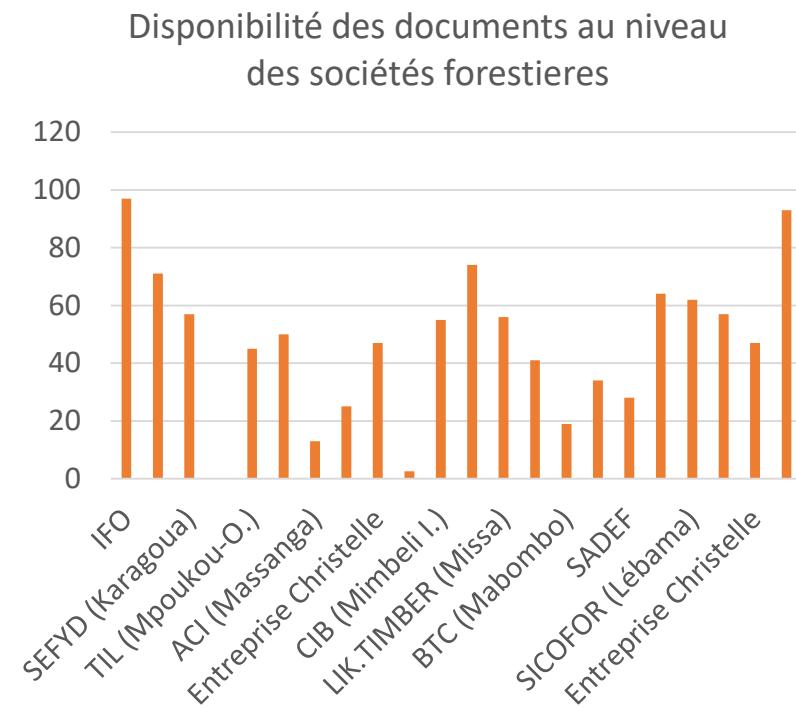
# Introduction

- Le protocole d'accord est signé entre le ministre des forêts et le Responsable du CAGDF
- L'ordre de mission permanent signé par le Ministre permet à l'OI-FLEG/cagdf de se déployer sur toute l'étendue du territoire national et auprès de tous les services en charge des forêts et les entreprises forestières
- les activités se concentrent sur le suivi de l'application de la loi forestière. Elles s'étendent de l'attribution des concessions /permis à l'exportation du bois.

# I. Constats

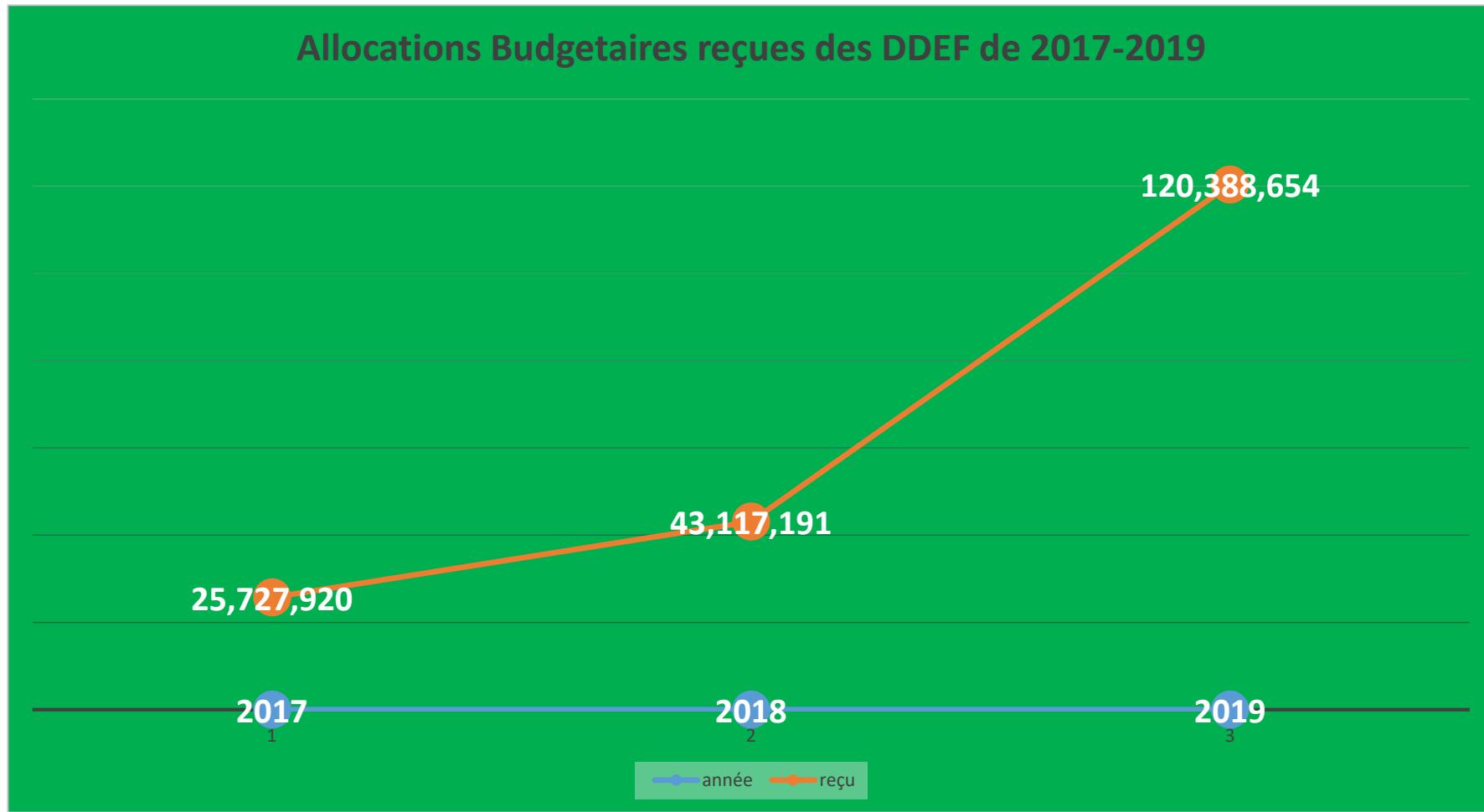
## Disponibilité des documents

Une amélioration manifeste de la disponibilité des documents, toutes les DDEF et 14 des 22 sociétés visitées ont dépassé les 50%

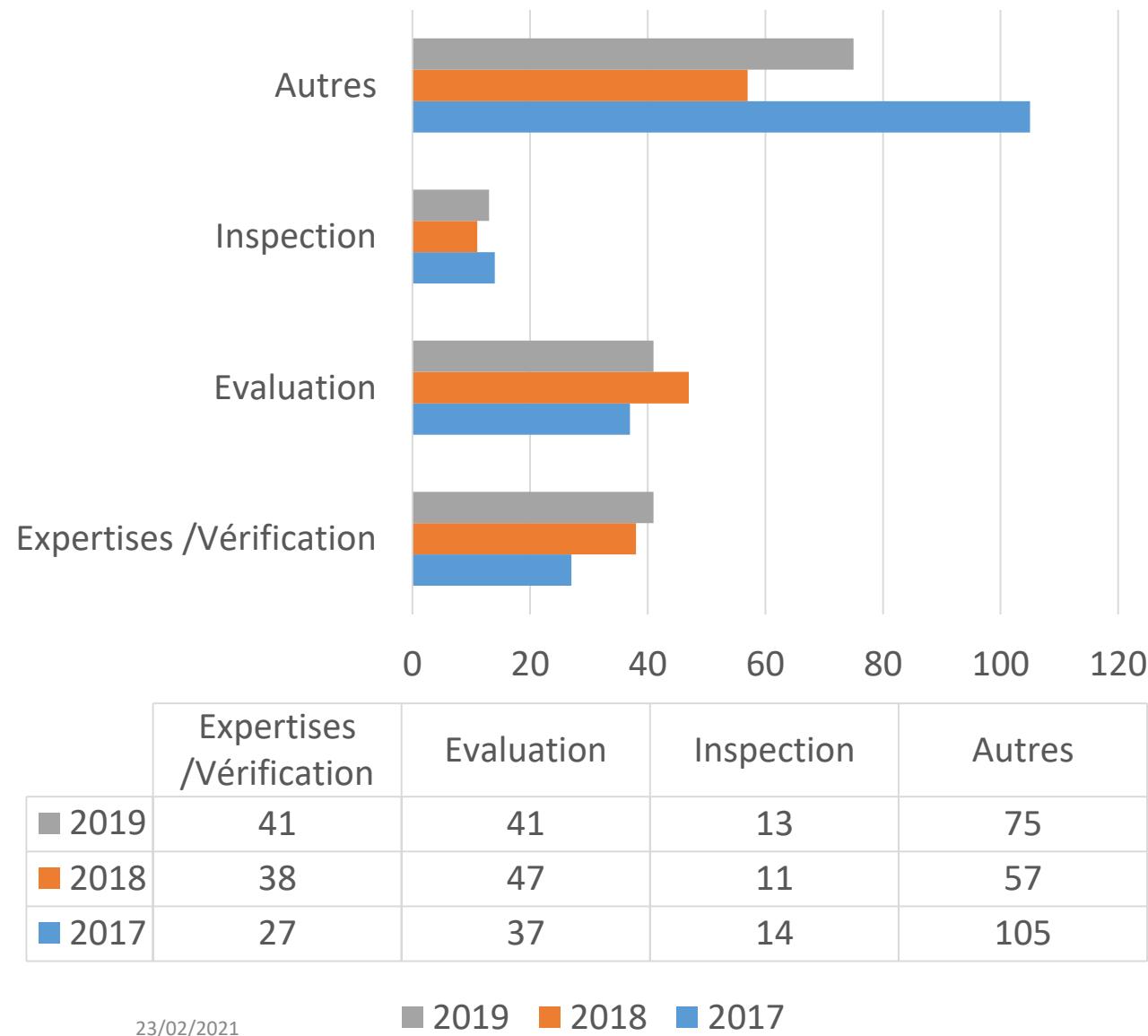


# I. Constats

- **Allocations budgétaires des DDEF**

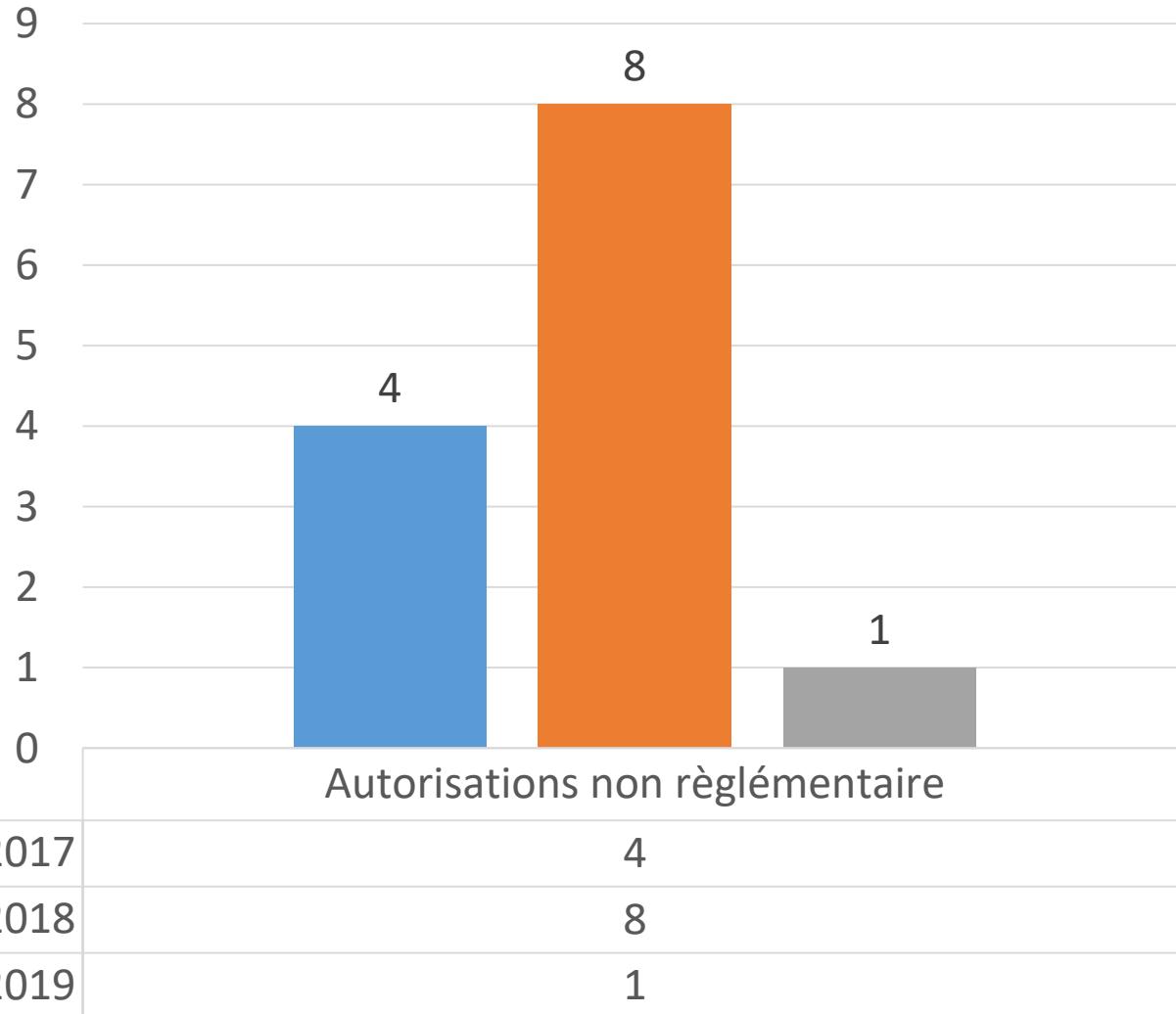


# I. Constats



Missions d'inspection  
Entre 2017, 2018 et 2019,  
seules 38 missions  
d'inspection de chantier ont  
été réalisées sur plus 38  
concessions forestières en  
activités, soit  
en moyenne une mission  
d'inspection par chantier  
durant les trois ans.

# I. Constats



- **Autorisations non réglementaires accordées**

Une amélioration dans la délivrance des autorisations de coupe.

13 autorisations non réglementaires sur 200 accordées entre 2017 et 2019

## II. Constats

- Respect de la réglementation forestière par les sociétés forestières

Comparé à 2015, on note, une nette amélioration dans les pratiques des sociétés forestières (50 cas en 2015 contre 67 cas pour les 2 ans (2017-2019).

ILLEGALITES OBSERVEES	2015	2017-2019
Non-respect des règles d'exploitation	9	16
Emploi des manœuvres frauduleuses	13	8
Coupes frauduleuses	11	4
Non-exécution des clauses de charges	17	39
Total	50	67

## II. Constats

### • Recouvrement des amendes

Entre 2017-2019, le paiement des amendes est très faible et se situe à 22%.

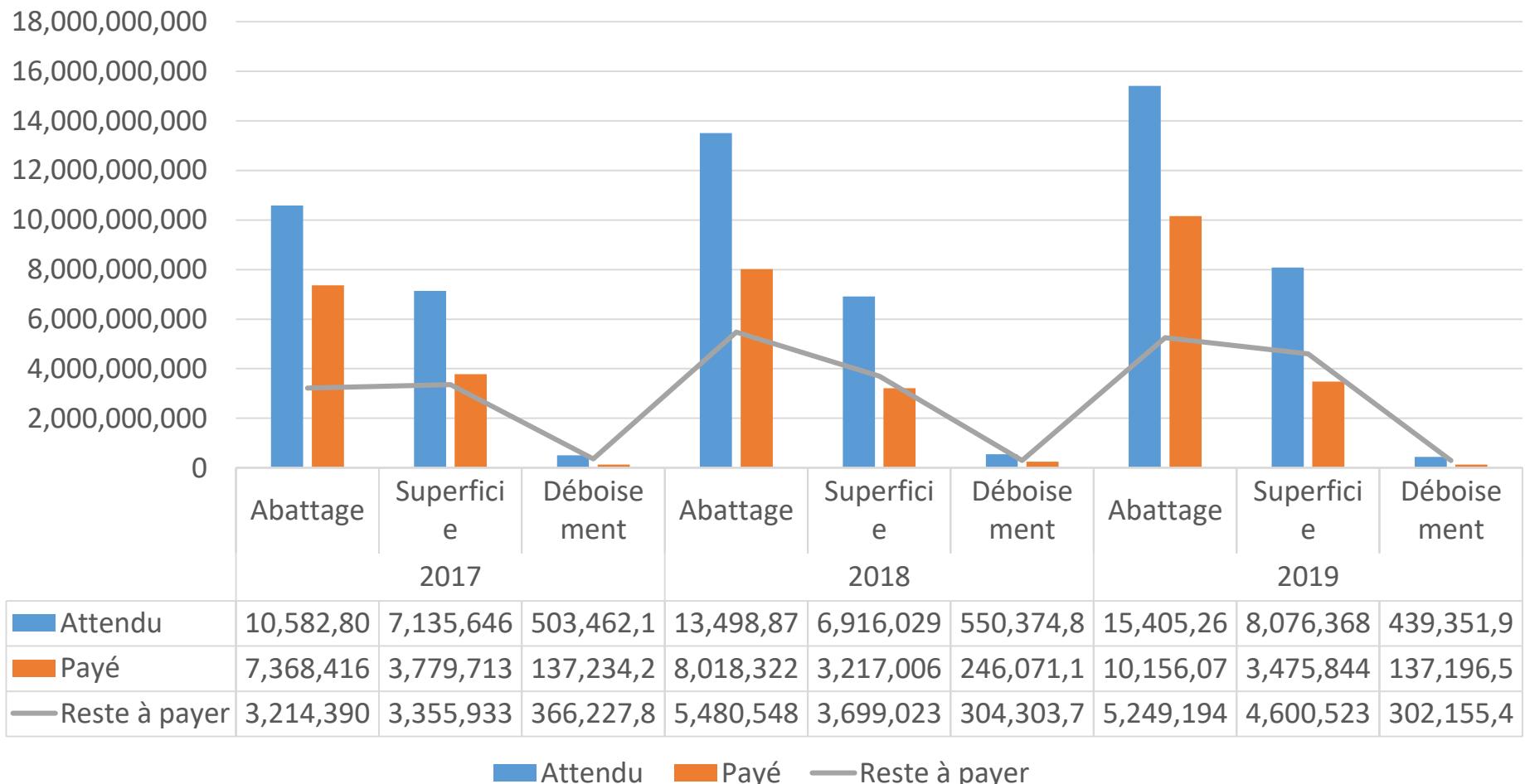
Année	Montant total attendu	Montant payé	Reste à payer	Taux de recouvrement annuel
2017	1 647 106 267	538 147 111	1 108 959 156	32%
2018	1 534 897 010	275 882 586	1 259 014 424	18%
2019	1 952 132 568	324 897 765	1 627 234 803	16%
Total		1 138 927 462	3 995 208 383	
	5 134 135 845			

**Taux de recouvrement global: 22%**

## II. Constats

### Recouvrement des taxes forestières

Le pourcentage moyen des taxe payées (abattage, superficie et déboisement) est faible 47%.



## II. Constats

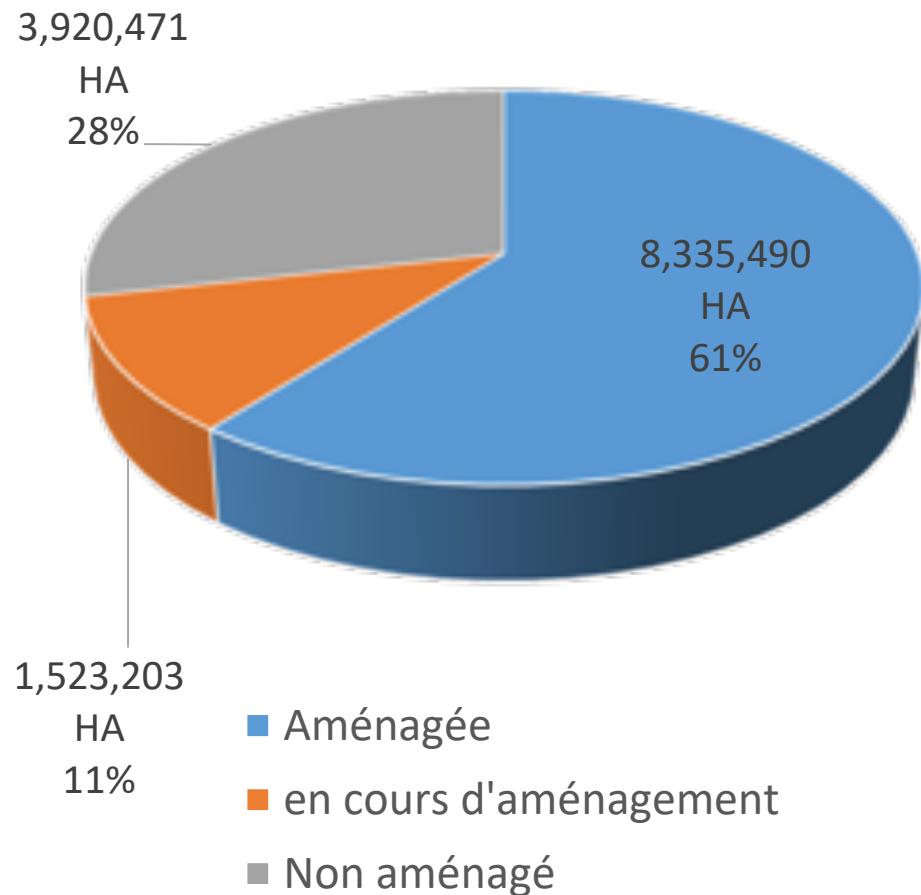
### Exécution des obligations du cahier de charges

24 sur 35 société en activité n'ont pas exécuté toutes leurs obligations à la date échue prévue dans la convention.

### Plans d'aménagement

21 concessions forestières, disposent d'un plan d'aménagement; 6 sont en cours d'élaboration et 25 sont non aménagées.

### NIVEAU D'ELABORATION DU PLAN D'AMENAGEMENT



## II. Conclusion

Une pris en compte des recommandations de l'OI :

- Amélioration dans la disponibilité des documents
- Réduction des autorisations non réglementaires
- Amélioration des pratiques des sociétés
- Sanctions des sociétés suite aux dénonciations de l'OI (Ex: EC environ , 499 445 420 FCFA (761399€)
- Amélioration dans le calcul des taxes de superficie et à l'exportation ayant fait gagner au trésor 2 127 583 476 FCFA (3 243 480€)....

# Merci beaucoup

